

## l'interview



**Nordine BOUDJELIDA**

**Directeur Régional de l'ADEME Rhône-Alpes**

### **1 - Quelles sont les priorités d'action de l'ADEME en Rhône-Alpes dans le domaine de l'énergie ? ?**

>> Assurer la maîtrise de l'énergie : en renforcement nos outils d'accompagnement.

Dans le bâtiment, nos actions visent à :

- développer la rénovation performante, la très haute performance énergétique pour le neuf tout en intégrant des exigences environnementales (écoproduits, énergie grise...) et le confort d'été. Nous contribuerons à pérenniser les dispositifs de suivi et d'évaluation des bâtiments lauréats des appels à projets précédents.

- favoriser et stimuler la mobilisation des professionnels du bâtiment, avec le centre de ressources VAD (Ville et Aménagement Durables), le réseau des BEEP (conseil espace-pro), le programme écoconstruction, et les plates-formes de formation (PRAXIBAT) et la mobilisation sur les bassins d'emploi autour du dispositif Alliance Ville Emploi (expérimentation avec 3 maisons de l'emploi)

Dans l'industrie, il s'agit de pérenniser nos actions en direction des consommations liés aux process et aux bâtiments industriels (OPTIM'Energie)

Sur le thème des transports et des déplacements, nous poursuivrons notre soutien à la diffusion de la charte d'engagement CO<sub>2</sub> de transport de marchandises et à l'expérimentation de son extension au transport de passagers et aux initiatives en matière de déplacements et d'organisation des transports de personnes.

>> poursuivre le développement de la production de chaleur à partir d'énergie renouvelable, tous secteurs confondus :

- en recherchant les meilleurs effets de levier entre "aide publique", tep évitées, et "développement local",
- en intégrant des exigences de maîtrise de l'énergie en cohérence avec les objectifs du Grenelle,
- en limitant notre intervention financière aux projets les plus ambitieux.

Plus généralement en Rhône-Alpes, en matière de "bois énergie" et de "réseau de chaleur", seront privilégiés les projets mobilisant la plaquette forestière, à très faible émission de particules et alimentant des bâtiments aux qualités thermiques exemplaires.



## **2- Par rapport à ces priorités, quel rôle envisagez-vous pour les réseaux d'acteurs et pour le réseau INFOENERGIE Rhône-Alpes en particulier ?**

Depuis plusieurs années, en partenariat le plus souvent avec la Région Rhône-Alpes, l'ADEME a contribué au développement de réseaux en leur apportant formation et financement. Ces réseaux se sont constitués autour de cible avec comme objectif principal le transfert de compétences vers ces cibles pour les amener à s'organiser et à intégrer un certain nombre de préoccupations énergétiques dans leur fonctionnement.

L'ADEME poursuivra la consolidation de ces réseaux parce qu'il est indispensable de démultiplier les conseils et l'expertise proposés par l'agence.

Nous renforcerons aussi l'ouverture de l'animation de ces réseaux aux nouveaux entrants (chargés de mission prévention, plan climat, ...) en favorisant les rencontres inter-réseaux sur l'espace régional et en facilitant les accords de partenariats entre réseaux complémentaires. Du côté des EIE, dans leur dimension sensibilisation du grand public, nous poursuivrons notre accompagnement : animation du réseau avec le soutien de IERA, formation et financement.



## **3- Suite aux mesures récentes, le réseau s'interroge sur l'évolution de la politique nationale de soutien aux énergies renouvelables, comment voyez-vous le développement des énergies renouvelables dans la région ?**

Le cap n'a pas varié et les objectifs de développement des ENR à moyen et long terme restent d'actualité et le Schéma Régional Climat Air Energie donnera des objectifs adaptés à notre territoire.

Ce qui change et vraisemblablement continuera à changer, ce sont les mesures d'accompagnement d'ordre financier : baisse des incitations fiscales vis-à-vis des particuliers et resserrement des aides vis-à-vis des collectivités et entreprises. Les évolutions du tarif d'achat de l'électricité doivent aussi conduire à la pérennisation des filières de production.

Du côté de l'ADEME, le renforcement de l'éco-conditionnalité de nos aides est inéluctable afin de contribuer à l'émergence d'opérations exemplaires sur le plan de la maîtrise de l'énergie et du développement local.